

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 13 avril 2015 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Madame Lynda Bernier, conseillère au siège #5
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Est absent : Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Attribution de dossiers au sein du conseil municipal
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. Reddition de comptes 2014 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 8.2. Programmation routière 2015-2016 du MTQ – Priorités sur le territoire de Baie-des-Sables
 - 8.3. Modification aux tarifs horaires pour l'utilisation de la machinerie municipale
9. **Hygiène du milieu**
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Approbation des projets retenus dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier 2015
 - 10.2. Fin de l'entente avec la Corporation de développement de Baie-des-Sables relative à l'administration et au soutien à partir de 2016
 - 10.3. Adoption des règlements en urbanisme
 - 10.3.1. Règlement numéro 2008-06-4 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06
 - 10.3.2. Règlement numéro 2008-07-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-07
 - 10.3.3. Règlement numéro 2008-08-2 modifiant le règlement de construction numéro 2008-08
 - 10.3.4. Règlement numéro 2008-11-3 modifiant le règlement numéro 2008-11 concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats
 - 10.3.5. Règlement numéro 2015-01 remplaçant le règlement numéro 98-03 créant le CCU
 - 10.4. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 10.5. Élie Fleurant – Demande de modification au règlement de construction relative aux droits acquis
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Adhésion à l'URLS du Bas-Saint-Laurent pour la période 2015-2016
 - 11.2. Adoption – Politique des aînés et plan d'action 2015-2018 (MADA)
 - 11.3. Politique de location et d'utilisation du centre communautaire
 - 11.4. Dekhockey BDS – Demande d'utilisation des installations sportives et du centre communautaire
 - 11.5. Achat de tabliers pour la cuisine du centre communautaire
 - 11.6. Réfection partielle du centre communautaire
 - 11.6.1. MAMOT – Approbation de la programmation partielle présentée dans le cadre de la TECQ
 - 11.6.2. MRC de La Matanie – Acceptation de la demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural
 - 11.6.3. Appel d'offres sur invitation pour la réfection extérieure du centre communautaire
 - 11.7. Participation et planification de la semaine de la municipalité

12. Suivi de la dernière période de questions

13. Divers

13.1. Toilette à la halte routière du MTQ (halte du Meunier)

13.2. Garderie en milieu scolaire de l'école Assomption

13.3. Utilisation des résidus de planage du MTQ (résidus d'asphalte)

14. Période de questions du public

15. Levée de l'assemblée

2015-057 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 13 avril 2015 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Approbation des procès-verbaux

2015-058 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2015

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 2 mars dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'approuver le procès-verbal du 2 mars 2015 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2015-059 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2015

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 9 mars dernier à 19 h.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 9 mars 2015 à 19 h tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2015-060 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2015

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 9 mars dernier à 19h30;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'approuver le procès-verbal du 9 mars 2015 à 19 h 30 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Présentation et adoption des comptes

2015-061 APPROBATION DES COMPTES DE MARS 2015

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de mars 2015;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 mars 2015 :

Liste des comptes à payer	19 397,08	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés et chèques #6220 à #6222)	263 686,35	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #3969 au #3993)	13 865,83	\$
Total des comptes au 31 mars 2015	296 949,26	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'a été soulevée.

6.1 Attribution de dossiers au sein du conseil municipal

2015-062 ATTRIBUTION DE DOSSIERS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant le désir du conseil municipal d'attribuer et de mettre à jour les dossiers respectifs à chacun d'entre eux;

Considérant que les membres du conseil pourront approfondir leur dossier respectif afin d'éclairer la prise de décision du conseil municipal et formuler une recommandation au conseil municipal si nécessaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'attribuer les dossiers suivants aux membres du conseil :

- Madame Claudie Fillion : Hygiène du milieu (environnement);
- Monsieur Dany Fortin : Loisirs;
- Monsieur Damien Ouellet : Transport;
- Madame Véronique Lamarre : Santé, bien-être, famille et éducation;
- Madame Lynda Bernier : Culture;
- Madame Sylvie Bouffard : Aménagement, urbanisme et développement économique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1 Reddition de comptes 2014 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

2015-063 REDDITION DE COMPTES 2014 – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Considérant que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a versé une compensation de 83 950 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

Considérant que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Considérant qu'un vérificateur externe a présenté dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe « B » ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu que la municipalité de Baie-des-Sables informe le MTQ de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2 Programmation routière 2015-2016 du MTQ – Priorités sur le territoire de Baie-des-Sables

2015-064 PRIORITÉ D'INTERVENTION POUR LA PROGRAMMATION ROUTIÈRE 2015-2016 DU MTQ

Considérant le désir de notre député, Monsieur Pascal Bérubé, de connaître notre priorité d'intervention pour la programmation routière 2015-2016 du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'identifier comme intervention prioritaire la poursuite des travaux d'asphaltage de la route 297 pour la programmation 2015-2016 du MTQ.

Que copie de cette résolution soit transmise à notre député, Monsieur Pascal Bérubé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3 Modification aux tarifs horaires pour l'utilisation de la machinerie municipale

2015-065 TARIFS HORAIRES POUR L'UTILISATION DE LA MACHINERIE MUNICIPALE

Considérant qu'il a lieu de prévoir le taux de location de la machinerie municipale en vertu de l'article 1.2 de l'entente avec Cartier Énergie Éolienne;

Considérant que ces taux de location pourront également être utilisés dans toute autre circonstance;

Considérant qu'il a lieu de réviser les tarifs de location de la machinerie municipale;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'établir les tarifs horaires de location suivant pour l'utilisation de la machinerie municipale incluant les services de l'opérateur :

- Souffleuse à neige Vohl 1987 : 225 \$/heure;
- Camion de déneigement Western Star 1998 : 125 \$/heure;
- Camion de déneigement International Paystar 1995 : 125 \$/heure;
- Chargeuse-rétrocaveuse John Deere 410G 2002 : 90 \$/heure;

De plus, un tarif de 25 \$ la tonne métrique pour l'abrasif sera chargé lorsque requis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1 Approbation des projets retenus dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier 2015

2015-066 VERSEMENT DU FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER POUR L'ANNÉE 2015

Considérant l'article 1.4 de l'entente concernant les contributions volontaires du promoteur « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. »;

Considérant les recommandations émises par la Corporation de développement de Baie-des-Sables pour le versement des aides financières dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier pour l'année 2015;

Considérant que le montant du Fonds de visibilité Cartier pour 2015 est de 25 663,85 \$;

Considérant qu'il ne reste aucun solde non affecté des années passées;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'accepter les projets retenus par le conseil d'administration de la Corporation de développement de Baie-des-Sables lors de sa réunion du 6 avril 2015 et de demander à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » de verser les sommes suivantes directement aux organismes retenus :

VOLET I (Montant disponible en 2015 : 5 000\$)	
Organismes retenus	Montant
Comité pour la sauvegarde du quai	166,65\$
Association des locataires de la Villa Notre-Dame et de la Résidence des Sables	666,65\$
Comité culturel de Baie-des-Sables	583,35\$
Comité des pompiers volontaires de Baie-des-Sables	500,00\$
Comité des loisirs de Baie-des-Sables	1 083,30\$
Club de ski de fond de Baie-des-Sables	416,65\$
Dekhockey Baie-des-Sables	250,00\$
Comité des Fêtes du 150 ^e de Baie-des-Sables	250,00\$
Cercle de Fermière de Baie-des-Sables	583,35\$
La Fabrique de Baie-des-Sables	416,65\$
Comité d'embellissement et du tourisme de Baie-des-Sables	83,40\$
TOTAL – VOLET I	5 000,00\$

VOLET II (Montant disponible en 2015 : 20 663,85\$)				
Organismes retenus	Montant accepté	Montant déjà versé	Montant à verser	Retenue (ou solde)
Comité pour la sauvegarde du quai (Amélioration des infrastructures du quai)	500,00\$	0,00\$	500,00\$	0,00\$
Comité des Fêtes du 150 ^e de Baie-des-Sables (Contribution annuelle pour les Fêtes d'ici 2019)	3 000,00\$	0,00\$	3 000,00\$	0,00\$
Cercle de Fermière de Baie-des-Sables (Aide au paiement du loyer du local)	751,33\$	0,00\$	751,33\$	0,00\$
Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables (Construction de la résidence pour personnes âgées)	7 000,00\$	0,00\$	7 000,00\$	0,00\$
La Fabrique de Baie-des-Sables (Rénovation à l'intérieur de l'église)	4 412,52\$	0,00\$	3 309,39\$	1 103,13\$
Dekhockey Baie-des-Sables (Amélioration de la patinoire municipale)	2 500,00\$	0,00\$	1 875,00\$	625,00\$
Comité d'embellissement (Embellissement des ronds-points- du village et des croix)	2 500,00\$	0,00\$	1 875,00\$	625,00\$
TOTAL AFFECTATION – VOLET II	20 663,85\$	0,00\$	18 310,72\$	2 353,13\$
SOLDE NON AFFECTÉ (DISPONIBLE)	0,00\$			

Les aides financières dans le cadre du volet II seront versées de la manière suivante (sauf exceptions) lorsqu'elles excèdent la somme de 1 000 \$: 75 % du montant à la signature de l'entente et 25 % au dépôt du rapport final.

Il est également résolu de remercier les membres de la Corporation de développement pour l'analyse des demandes.

Que copie de cette résolution soit transmise à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2. *Fin de l'entente avec la Corporation de développement de Baie-des-Sables relative à l'administration et au soutien à partir de 2016*

2015-067 MAINTIEN DES SERVICES OFFERTS À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE BAIE-DES-SABLES POUR 2016

Considérant que la Corporation de développement de Baie-des-Sables ne reçoit plus l'appui financier du Centre local de développement (CLD) de La Matanie pour son administration;

Considérant que la Corporation de développement désire mettre fin à l'entente de soutien conclue avec la Municipalité en vertu de la résolution #2008-214 à compter de l'année 2016;

Considérant que dans le cadre de cette entente, la Municipalité devait fournir à la Corporation de développement un soutien en secrétariat et en comptabilité, la fourniture en papier, photocopies, enveloppes et timbres et mettre à la disposition un local pour ses rencontres et l'entreposage de ses archives;

Considérant que tous ces services étaient offerts par la Municipalité au coût annuel forfaitaire de 900 \$;

Considérant que le coût annuel pour la fourniture de ces services est actuellement estimé à 1 250 \$;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'aviser la Corporation de développement que la Municipalité maintiendra pour le futur les services actuellement dispensés, et cela, sans frais. La Municipalité se réserve le droit de mettre fin à la présente offre à tout moment.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Corporation de développement de Baie-des-Sables

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.3 Adoption des règlements en urbanisme

2015-068 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-06-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-06

Attendu que conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-1 9.1)* la municipalité de Baie-des-Sables a adopté le *Règlement de zonage portant le numéro 2008-06* pour l'ensemble de son territoire;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage pour revoir l'ensemble des normes relatives à l'aménagement des aires d'entreposage et aux clôtures, haies, murets et murs de soutènement;

Attendu qu'il y a lieu de prescrire des distances minimales à respecter entre les bâtiments;

Attendu qu'il y a également lieu de profiter de la présente modification pour apporter des corrections à la grille des spécifications et à ses notes;

Attendu que suite à l'adoption d'un premier projet de règlement, une assemblée publique de consultation a été tenue le 9 mars 2015 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu que suite à l'adoption d'un deuxième projet de règlement, un avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié;

Attendu qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue dans les huit (8) jours de la publication de l'avis;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Madame Sylvie Bouffard, conseillère, à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 février 2015;

Attendu que toutes les dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* ont été respectées afin de renoncer à la lecture du règlement;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'adopter le règlement numéro 2008-06-4 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2015-069 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-07-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2008-07

Attendu que conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)* la municipalité de Baie-des-Sables a adopté le *Règlement de lotissement portant le numéro 2008-07* pour l'ensemble de son territoire;

Attendu que la municipalité sera située en territoire cadastral rénové et qu'elle doit adapter son règlement pour permettre la désignation cadastrale rénovée de certains terrains;

Attendu que la Municipalité souhaite en outre profiter de cette modification pour apporter diverses autres corrections répondant aux besoins des citoyens;

Attendu que suite à l'adoption d'un premier projet de règlement, une assemblée publique de consultation a été tenue le 9 mars 2015 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu que suite à l'adoption d'un deuxième projet de règlement, un avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié;

Attendu qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue dans les huit (8) jours de la publication de l'avis;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Madame Véronique Lamarre, conseillère, à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 février 2015;

Attendu que toutes les dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* ont été respectées afin de renoncer à la lecture du règlement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter le règlement numéro 2008-07-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-07 tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2015-070 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-08-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2008-08

Attendu que conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)* la municipalité de Baie-des-Sables a adopté le *Règlement de construction portant le numéro 2008-08* pour l'ensemble de son territoire;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement de construction pour y abroger l'article portant sur l'apparence des bâtiments et le remplacer par un article interdisant l'emploi de certains matériaux non destinés à la construction dans l'assemblage d'un bâtiment;

Attendu que suite à l'adoption d'un premier projet de règlement, une assemblée publique de consultation a été tenue le 9 mars 2015 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Monsieur Damien Ouellet, conseiller, à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 février 2015;

Attendu que toutes les dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* ont été respectées afin de renoncer à la lecture du règlement;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'adopter le règlement numéro 2008-08-2 modifiant le règlement de construction numéro 2008-08 tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2015-071 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-11-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-11 CONCERNANT L'INSPECTION DES BÂTIMENTS AINSI QUE L'ÉMISSION DES DIFFÉRENTS PERMIS ET CERTIFICATS

Attendu que conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)*, la municipalité de Baie-des-Sables a adopté le *Règlement numéro 2008-11 concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats* pour l'ensemble de son territoire;

Attendu que la municipalité souhaite clarifier les dispositions concernant l'émission d'un permis ou d'un certificat d'autorisation sur un terrain contaminé;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Madame Claudie Fillion, conseillère, à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 février 2015;

Attendu que toutes les dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* ont été respectées afin de renoncer à la lecture du règlement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter le règlement numéro 2008-11-3 modifiant le *Règlement numéro 2008-11 concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2015-072 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-01 REMPLACANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 98-03 CRÉANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Attendu qu'en vertu de l'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le conseil d'une municipalité peut, par règlement constituer un comité consultatif d'urbanisme (CCU) composé d'au moins un membre du conseil et du nombre de membres qu'il détermine et qui sont choisis parmi les résidents du territoire de la municipalité;

Attendu qu'il a lieu de remplacer le règlement constituant le CCU afin, entre autres, de diminuer le ratio d'élus sur ce comité et augmenter celui des résidents;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Monsieur Dany Fortin, conseiller, à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 février 2015;

Attendu que toutes les dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* ont été respectées afin de renoncer à la lecture du règlement;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'adopter le *Règlement numéro 2015-01 remplaçant le règlement numéro 98-03 créant le comité consultatif d'urbanisme* tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.4 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

2015-073 NOMINATIONS AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Considérant le règlement numéro 2015-01 remplaçant le règlement numéro 98-03 créant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Baie-des-Sables;

Considérant qu'il a lieu de renouveler les mandats de certains membres actuels de ce comité et de nommer un nouveau membre;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de nommer ou renouveler le mandat des personnes suivantes au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité :

- Madame Johanne Castonguay au siège #1 (résidente);
- Monsieur Jacques Fortin au siège #2 (résident);
- Madame Louise Bégin au siège #3 (résidente);
- Monsieur Damien Ouellet au siège #4 (membre du conseil municipal);
- Monsieur Denis Santerre, au siège #5 (maire).

Cette résolution modifie toute nomination précédente et demeurera valide tant qu'elle n'aura pas été abrogée par une résolution ultérieure à la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.5 Élie Fleurant – Demande de modification au règlement de construction relative aux droits acquis

2015-074 ÉLIE FLEURANT – RÈGLEMENT APPLICABLE À LA RECONSTRUCTION APRÈS SINISTRE

Considérant que Madame Annie Jasmin et Monsieur Élie Fleurant demandent que la réglementation d'urbanisme applicable à la reconstruction suite à un sinistre soit modifiée dans une lettre datée du 9 mars dernier;

Considérant que le dossier a été étudié avec les professionnels en urbanisme conseillant la municipalité;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* n'autorise pas le maintien des droits acquis lors de reconstruction totale;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'aviser les demandeurs du maintien de la réglementation actuelle. Cette dernière est adéquate pour la majorité des citoyens de Baie-des-Sables et conforme à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à émettre une lettre dans ce sens aux demandeurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1 Adhésion à l'URLS du Bas-Saint-Laurent pour la période 2015-2016

2015-075 ADHÉSION À L'URLS DU BSL POUR 2015-2016

Considérant l'aide précieuse fournie par l'*Unité régionale de loisir et de sport (URLS)* du Bas-St-Laurent dans l'organisation d'activités de loisirs;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de renouveler notre adhésion à l'URLS du Bas-St-Laurent pour la période 2015-2016 au montant de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2 Adoption – Politique des aînés et plan d'action 2015-2018 (MADA)

2015-076 ADOPTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DES AÎNÉS ET DE SON PLAN D'ACTION MADA

Considérant que la municipalité de Baie-des-Sables s'est engagée en juin 2013 à participer à une démarche regroupée dans le cadre de l'édition 2013-14 du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) en vertu de la résolution #2013-119;

Considérant que dans le cadre de cette démarche regroupée, la MRC de La Matanie a mis à la disposition de la municipalité une chargée de projet pour l'aider à élaborer sa politique et son plan d'action MADA;

Considérant qu'un comité de pilotage MADA, composé de l'élu responsable du dossier aîné (maire) et de cinq bénévoles provenant du milieu communautaire, a été formé en mai 2014 en vertu de la résolution #2014-088;

Considérant qu'une recherche documentaire a permis de dresser un portrait à jour de la situation démographique, sociale et économique de la municipalité afin de prendre connaissance des réalités du milieu;

Considérant que les aînés ont été invités à s'exprimer à deux reprises, lors d'un focus groupe le 26 mai 2014 et d'une consultation publique le 9 juin 2014, et que cela a permis d'alimenter les réflexions du comité de pilotage MADA qui a pu identifier les champs d'intervention et les objectifs de la politique des aînés;

Considérant que le plan d'action a été élaboré en concertation et en partenariat entre le milieu municipal et le milieu communautaire dans le but de partager et de mettre en commun des expériences, des connaissances et des expertises variées et que celui-ci contient des actions réalistes et réalisables;

Considérant que la démarche MADA vise l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées en leur permettant de demeurer actives dans leur communauté;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu :

Que le Conseil de la municipalité de Baie-des-Sables adopte la politique des aînés de Baie-des-Sables ainsi que son plan d'action 2015-2018;

Que le comité de pilotage MADA assure la mise en œuvre et le suivi du plan d'action MADA.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3 Politique de location et d'utilisation du centre communautaire

2015-077 POLITIQUE DE LOCATION DE LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET DE L'ÉQUIPEMENT

Considérant que le conseil municipal désire préciser davantage la politique de location de la salle du centre communautaire et de prêts d'équipement actuellement en vigueur;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'établir la nouvelle politique de location de la salle du centre communautaire et des prêts d'équipement à partir du 14 avril 2015 selon les modalités suivantes :

- 150 \$ par location (période maximale de 24 heures) pour les événements corporatifs, les rencontres familiales, les partis politiques, les députés et les candidats politiques. Ce tarif est payable avant l'événement au bureau de la municipalité.
- Gratuit pour les organismes sans but lucratif (OSBL) et communautaire qui offre des activités ou services offerts à la population de Baie-des-Sables. Le ménage devra être effectué par les organismes après chaque événement. Les chaises et tables devront être ramassées, la cuisine nettoyée, les réfrigérateurs nettoyés et vidés, le balai passé et les poubelles sorties.
- Dans tous les cas, un formulaire de location devra être signé par le ou la responsable de l'événement lors de la prise de possession des clés du centre communautaire. Les intéressés devront s'adresser au bureau municipal afin de réserver à l'avance.

- Aucun prêt d'équipements n'est autorisé et ces derniers devront demeurer à l'intérieur de l'immeuble situé au 117, route 132.
- Aucune location du centre communautaire ne sera possible lors de son utilisation par la municipalité (terrain de jeux en période estivale et semaine de relâche en période hivernale).
- Les organismes devront réserver avant le 31 octobre de chaque année pour les activités hebdomadaires pour les sessions d'automne et d'hiver afin de permettre une bonne planification de l'utilisation du centre communautaire et d'annoncer les activités à la population.

Toutes les résolutions précédentes concernant l'objet en titre sont abrogées par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.4 Dekhockey BDS – Demande d'utilisation des installations sportives et du centre communautaire

2015-078 LIGUE DE DEKHOCKEY DE BAIE-DES-SABLES – SAISON 2015

Considérant la demande écrite de « Dekhockey Baie-des-Sables » en date du 23 mars 2015;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de réserver la patinoire municipale pour la ligue de Dekhockey de Baie-des-Sables tous les lundis, mardis et jeudis de 18 h à 23 h durant la période estivale. De plus, les clés donnant accès au sous-sol du centre communautaire seront remises au responsable de la ligue, Monsieur Israël Beaulieu. L'horaire pourra être modifié afin de tenir compte des activités de la ligue.

Il est également résolu d'autoriser la vente de boissons alcoolisées sur les lieux conditionnellement à l'obtention d'un permis auprès de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJQ)*. Les verres, les bouteilles et tous déchets se retrouvant sur les lieux devront être ramassés immédiatement après chaque activité. La salle du centre communautaire sera également réservée pour la journée du repêchage au début de la saison et le gala de fin d'année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.5 Achat de tabliers pour la cuisine du centre communautaire

2015-079 REMERCIEMENT AU CERCLE DE FERMÈRES DE BAIE-DES-SABLES POUR LA FOURNITURE DE TABLIERS DE CUISINE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant que Madame Micheline Bélanger a accompagné la représentante du *Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)* lors de l'inspection de la cuisine du centre communautaire en vue de renouveler le permis d'exploitation;

Considérant que certaines corrections devront être apportées telles que l'utilisation de tabliers de cuisine pour le personnel;

Considérant que le Cercle de Fermières de Baie-des-Sables fournira les tabliers de cuisine;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'adresser une lettre de remerciement à Madame Micheline Bélanger, présidente du Cercle de Fermières de Baie-des-Sables pour la préparation avant inspection, l'accompagnement lors de l'inspection et la fourniture de tabliers de cuisine afin de répondre à la constatation de l'inspectrice du MAPAQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.6 Réfection partielle du centre communautaire

11.6.1 MAMOT – Approbation de la programmation partielle présentée dans le cadre de la TECQ

Le Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire a accepté la programmation partielle des travaux présentée en vertu de la résolution #2015-031 dans le cadre du programme de la

Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Cette programmation partielle consiste à utiliser l'équivalent de 20% de la somme allouée pour réaliser des travaux admissibles à la priorité 4, soit la réfection partielle du centre communautaire.

11.6.2 MRC de La Matanie – Acceptation de la demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural

La MRC de La Matanie a alloué à la municipalité une somme de 12 000\$ dans le cadre du Pacte rural pour la réalisation de travaux de réfection partielle du centre communautaire. Ces travaux touchent principalement la toiture du centre communautaire.

11.6.3 Appel d'offres sur invitation pour la réfection extérieure du centre communautaire

2015-080 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA RÉFECTION EXTÉRIEURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection de la toiture du centre communautaire afin de régler le problème d'infiltration d'eau;

Considérant les aides financières disponibles pour la réfection partielle du centre communautaire :

- Initiative d'investissement local de Développement économique Canada (50 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 92 435 \$ en subvention);
- Pacte rural de la MRC de La Matanie (12 000 \$, taux maximal de subvention de 80 %);
- Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 du MAMOT (113 540 \$ en subvention selon certaines conditions);

Considérant le délai imposé pour la réalisation des travaux jusqu'au 30 septembre 2015 par le programme Initiative d'investissement local de Développement économique Canada;

Considérant les dépenses prévues au programme triennal des immobilisations;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

- de demander des soumissions sur invitation écrite pour la réalisation de travaux de réfection extérieure du centre communautaire aux entreprises régionales suivantes :
 - Construction P.J. inc. de Baie-des-Sables;
 - Constructions Renaud St-Laurent enr. de Baie-des-Sables;
 - Construction Gides April inc. de Mont-Joli;
 - L'Équipe Rénovation de Matane;
 - Rénovation Fillion de Matane;
 - Construction Soucy et Paquet inc. de Matane;
- d'accepter le devis de soumission tel que déposé et préparé par le directeur général, Monsieur Adam Coulombe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.7 Participation et planification de la semaine de la municipalité

Afin de participer à cet événement, le conseil municipal devra s'arrêter sur la prochaine formule à retenir dans le cadre de la semaine de la municipalité. Les organismes seront consultés afin de connaître leur intérêt à offrir le brunch lors de cette activité.

12. Suivi des dernières périodes de questions

Le maire fait un survol des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. Divers

13.1 Toilette à la halte routière du MTQ (halte du Meunier)

2015-081 RÉFECTION DE LA HALTE ROUTIÈRE DU MEUNIER

Considérant l'état actuel des installations de la halte routière du Meunier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de demander au Ministère des Transports du Québec (MTQ) d'effectuer des travaux de rénovation au bâtiment de la halte routière du Meunier.

Que copie de cette résolution soit transmise au MTQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.2 Garderie en milieu scolaire de l'école Assomption

La conseillère, Madame Véronique Lamarre, explique que la garderie en milieu scolaire de l'école Assomption aura besoin de combler le déficit d'opération d'ici la fin de la présente année. Il y a actuellement 17 inscriptions à plein temps pour la prochaine année. Le nombre minimal requis d'inscriptions est de 15.

13.3 Utilisation des résidus de planage du MTQ (résidus d'asphalte)

Le conseiller, Monsieur Damien Ouellet, déposera pour adoption à la prochaine rencontre, un plan d'action en vue de récupérer sur le réseau routier municipal les résidus d'asphalte des travaux de planage du MTQ.

14. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Représentant municipal au sein du Comité organisateur des fêtes du 150^e de Baie-des-Sables;
- Entrepreneurs en construction pour le centre communautaire;
- Demande de modification au règlement de construction relative aux droits acquis;
- Emplacement du Parc des générations;
- Installation d'une rampe d'accès donnant accès au parc en face de l'église;
- Utilisation du sable provenant du balayage des rues au printemps;
- Fréquence des cueillettes des matières résiduelles;
- Nouveaux compteurs intelligents d'Hydro-Québec;
- Projet d'oléoduc Énergie Est.

15. Levée de l'assemblée

2015-082 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre résolu de lever la séance à 21 h 30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire